



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

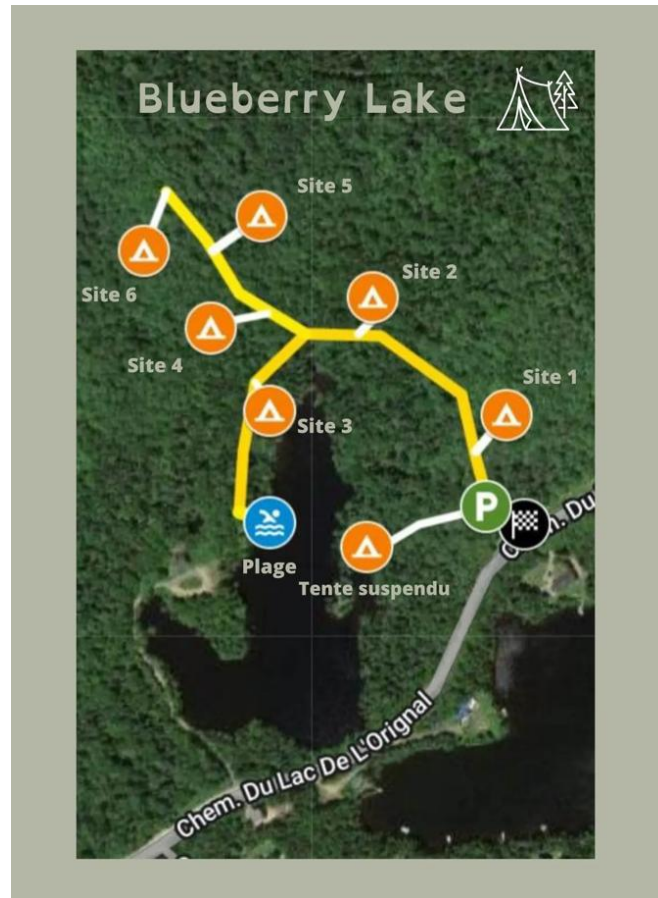
## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### **AVIS PUBLIC : DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

#### **PPCMOI 2025-01 – 101 chemin du lac de l'Original**

Il y aura une consultation publique le 20 mai 2025 à 17h30 au 349, chemin de Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs.



#### **Nature de la demande et effet sur la propriété de PICARD ANNETTE, lot #6161517, matricule : 3918-56-5828**

La demande a pour objet de permettre l'implantation d'un camping en dérogeant à l'article 131.7 du règlement de zonage :

- Permettre l'implantation d'un camping sans avoir à fournir le plan d'implantation signé par un arpenteur-géomètre exigé par l'article 131.7.
- Permettre l'implantation d'un camping avec sept emplacements plutôt que les dix minimums exigés par l'article 131.7.

À la suite des recommandations du CCU le conseil municipal a accordé la demande selon les conditions suivantes :

- Le service de l'urbanisme et de l'environnement devra inspecter le terrain pour s'assurer du respect de la réglementation sur les bandes de protection riveraine.
- Un certificat de la CITQ devra être obtenu par le propriétaire.
- Les preuves de vidanges de l'installation sanitaire devront être envoyés au service de l'urbanisme et de l'environnement.
- Les embarcations pouvant circuler sur le lac devront être nettoyées pour éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes si elles proviennent d'un autre lac.
- Le propriétaire devra s'équiper des bacs de matières résiduelles appropriés pour l'achalandage du camping.
- L'entrée du camping devra être aménagée pour faciliter la collecte des matières résiduelles par la RITL.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre avant que le conseil statue relativement à cette demande. Pour toute question n'hésitez pas à contacter le service d'urbanisme par courriel à [urbanisme@val-des-lacs.ca](mailto:urbanisme@val-des-lacs.ca)

Donné à Val-des-Lacs, ce 2e jour du mois de mai 2025.

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil et sur le site du futur projet le 2 mai 2025 entre 8 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 mai 2025.

**Caroline Champoux**  
Directrice générale et greffière-trésorière